Le Journal de l'Association des Historiens des Facultés de Droit

FÉVRIER 2024 Numéro 18

Mesdames, Messieurs, chères et chers Collègues,

Lors de la dernière assemblée générale qui s'est tenue le samedi 2 décembre 2023, un nouveau Bureau a été désigné pour une durée de cinq ans grâce à vos suffrages. L'ensemble du Bureau qu'il me revient désormais de présider, composé de Claire Bouglé-Le Roux, Xavier Godin, Mathieu Chaptal et Romain Broussais, tient, en mon nom, à vous adresser ses plus vifs remerciements pour votre confiance.

L'objectif demeure invariablement le même : défendre et promouvoir l'histoire du droit, discipline régulièrement malmenée dans nos Universités, notamment lorsqu'il s'agit par exemple de réfléchir à une réforme de l'offre de formation. Pour ce faire, l'AHFD est consciente qu'elle doit convaincre davantage de son intérêt et de sa légitimité par les initiatives qu'elle entend mener et les actions qu'elle entend concrétiser, à la fois pour maintenir et renforcer la place de l'histoire du droit dans le paysage académique et souder davantage la communauté des historiens du droit. La marge de progression est certaine. Le site internet de l'Association (https://assohfd.fr/) a d'ailleurs vocation à devenir le principal vecteur de diffusion de l'information relative à notre discipline, au détriment de ce *Journal*, du moins dans la version qui était la sienne jusqu'à présent. Il sera donc à cet effet amélioré de nouvelles fonctionnalités dans les prochaines semaines.

Je tiens enfin à rendre hommage à mon prédécesseur et ami, Bernard d'Alteroche, pour les nombreuses années consacrées à l'AHFD dont dix en tant que président. Son investissement constant, son indéniable dévouement et son indéfectible humour furent précieux pour porter haut les couleurs de l'histoire du droit. C'est ainsi sous sa dernière présidence, par exemple, que fut créé le site internet de l'Association et que s'est tenu en fin d'année dernière le colloque « Histoire du droit et historiens du droit en Europe. État des lieux et perspectives », qui a rencontré un vif succès et qui annonce de belles perspectives de coopération à l'échelle européenne. Qu'il soit donc sincèrement remercié pour toutes ces années dédiées à l'histoire du droit en général et à l'AHFD en particulier.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, chers et chers Collègues, en mes sentiments dévoués,

Anthony Mergey
Président de l'AHFD

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Colloque

Les 30 novembre et 1er décembre s'est tenu à l'Université Paris-Panthéon-Assas le colloque organisé par l'Association des Historiens des Facultés de droit, en partenariat avec l'Institut d'Histoire du Droit Jean-Gaudemet, et intitulé « **Histoire du droit et historiens du droit en Europe. État des lieux et perspectives** ».

Cette manifestation fut l'occasion de dresser un panorama de la situation de l'histoire du droit dans différents pays européens, de souligner des particularités, des situations parfois délicates, mais également d'en tirer de nombreux motifs d'espoir pour que cette discipline continue d'occuper une place nécessaire et vitale à l'Université, dans la formation des esprits de demain.

Le Bureau de l'AHFD adresse ses plus chaleureux remerciements à M. Pierre VILLARD, Président honoraire de l'Université Paris V - René-Descartes, grâce à qui un tel colloque put avoir lieu, ainsi qu'aux intervenants et animateurs des tables rondes qui ont fait de ces deux belles journées un succès :

. M. Alfons ARAGONESES (Université Pompeu-Fabra de Barcelone, Espagne),
. M. Jérôme de BROUWER (Université libre de Bruxelles, Belgique),
. M. Mircea Dan BOB-BOCȘAN (Université Babeş-Bolyai de Cluj-Napoca, Roumanie),
. M. Bruno DEBAENST (Université d'Uppsala, Suède),
. Mme Athina DIMOPOULOU (Université nationale et capodistrienne d'Athènes, Grèce),
. M. Florent GARNIER (Université Toulouse Capitole),
. Mme Anna KLIMASZEWSKA (Université de Gdańsk, Pologne),
. M. Franz-Stefan MEISSEL (Université de Vienne, Autriche),
. Mme Annamaria MONTI (Université de Milan, Italie),
. M. Attila PÓKECZ KOVÁCS (Université de Budapest, Hongrie),
. Mme Anne PEROZ (Université de Lausanne, Suisse),
. M. Mathias SCHMOECKEL (Université rhénane Frédéric-Guillaume de Bonn, Allemagne),
. Mme Katja SKRUBEJ (Université de Ljubljana, Slovénie).

Leurs interventions se sont déroulées dans le cadre de cinq tables rondes présidées et animées par Mmes Luisa BRUNORI (CNRS, École normale supérieure / Université Paris-Nanterre), Emmanuelle CHEVREAU (Université Paris-Panthéon-Assas) et Anne ROUSSELET-PIMONT (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) ainsi que MM. Laurent PFISTER (Université Paris-Panthéon-Assas) et Xavier PRÉVOST (Université de Bordeaux).

Les actes du colloque seront publiés prochainement.

Assemblée générale

La dernière assemblée générale de l'Association s'est tenue le 2 décembre 2023.

À cette occasion, le **Prix de thèse 2023** de l'Association a été proclamé. Le jury était composé de la Professeure Claire LOVISI (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Présidente, de la Directrice de recherches Luisa BRUNORI (CNRS, École normale supérieure / Université Paris-Nanterre), ainsi que des Professeurs Olivier DESCAMPS (Université Paris-Panthéon-Assas) et Laurent REVERSO (Université de Toulon). Après avoir remercié le Président, le Bureau et les membres de l'Association de lui avoir proposé la Présidence de ce jury du Prix de thèse, Mme LOVISI précise que « le jury a reçu 27 thèses et que la compétition a été marquée par un excellent niveau. Ces thèses traitent de sujets d'une remarquable variété, touchant tant au droit public qu'au droit privé, mais aussi à la théorie du droit, aux idées politiques… À peu près toutes les branches du droit sont sollicitées. Et à l'exception de l'Antiquité,

toutes les périodes sont représentées, du Haut Moyen Âge à l'époque contemporaine. Certaines thèses s'inscrivent dans des champs de recherche classiques où, les travaux le montrent bien, il reste encore beaucoup à découvrir, d'autres défrichent des territoires plus nouveaux, dans l'espace, dans les thématiques abordées… La diversité et la qualité des travaux attestent de la richesse et de la vitalité de notre discipline. Toutes les thèses avaient pleinement leur place dans le concours et au nom de l'ensemble du jury, la Présidente voudrait féliciter chacun des candidats. Tous ont soumis de belles thèses et le jury a pris beaucoup de plaisir à les lire. Mais, l'exercice imposait de trancher ; le jury a dû choisir. »

Le prix de l'Association des Historiens de Facultés de droit a été attribué à la thèse de Mme Rachel GUILLAS, intitulée *Le jugement de l'absent. La contumace dans la procédure romano-canonique médiévale (IXe-XIIIe siècle)*. Le jury a aussi souhaité distinguer deux autres thèses par une première mention *ex æquo*. Dans l'ordre alphabétique, il s'agit de la thèse de M. Thibault BARBIEUX, intitulée *Contractualisme provincial et souveraineté monarchique dans la France d'Ancien Régime* et de la thèse de M. Victor LE BRETON-BLON, intitulée *La lettre de change pendant la seconde modernité (1673-1789). Pratique bordelaise, règlementations, discours*. Le jury adresse de très chaleureuses félicitations aux trois lauréats qui sont applaudis par l'assemblée.

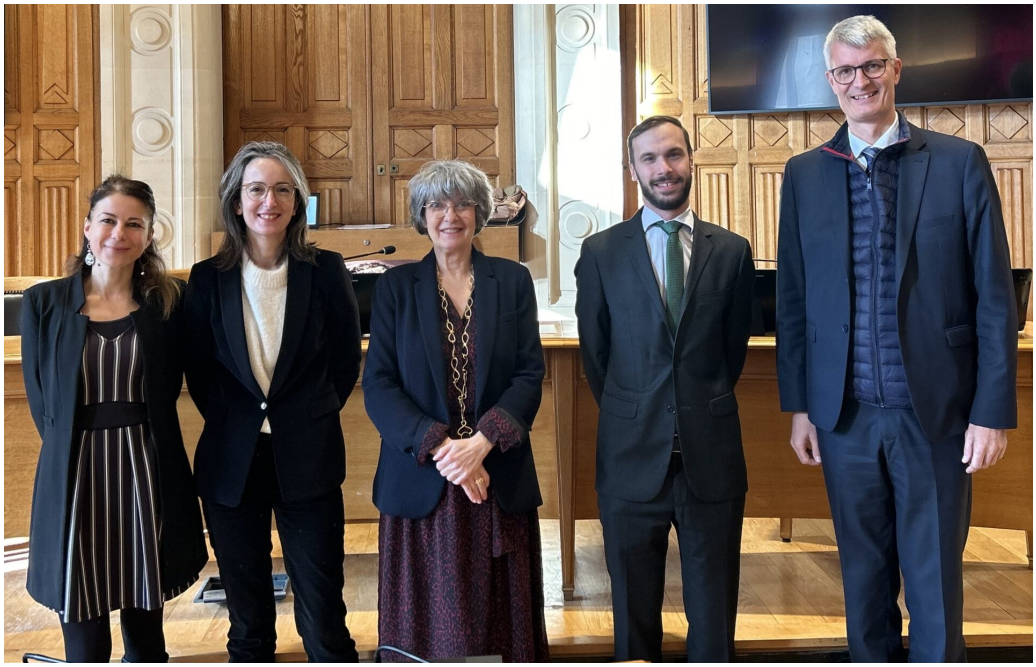

De gauche à droite : L. Brunori, R. Guillas, C. Lovisi, T. Barbieux et O. Descamps.

Par ailleurs, **un nouveau Bureau a été élu** pour mener à bien, en concertation avec l'ensemble des adhérents, les projets de l'AHFD pour les cinq années à venir. Le nouveau Bureau remercie vivement Bernard d'ALTEROCHE pour son engagement en qualité de Président au cours des dix dernières années, ainsi que Laetitia GUERLAIN et Karen FIORENTINO, qui ont occupé la fonction de Vice-présidente.

La nouvelle composition du Bureau est la suivante :

. Anthony MERGEY, Professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas, *Président*,

. Claire BOUGLÉ-LE ROUX, Maître de conférences HDR à l'Université Paris-Saclay (Versailles), *Vice-présidente*,

. Xavier GODIN, Professeur à Nantes Université, *Vice-président*,

. Mathieu CHAPTAL, Professeur à l'Université Jean-Monnet - Saint-Étienne, *Secrétaire général*,

. Romain BROUSSAIS, Maître de conférences à l'Université de Rouen, *Trésorier*.

De gauche à droite : R. Broussais, A. Mergey, C. Bouglé-Le Roux, M. Chaptal et X. Godin.

LA SECTION

In memoriam

Michel PETITJEAN
29 avril 1939 - 12 septembre 2022

Michel Petitjean est né à Dijon le 29 avril 1939. S'il prépare sa thèse sous la direction de Georges Chevrier, c'est après le décès de son « Maître » (survenu en 1968) qu'il la soutient. Il publie son travail en 1975 : *Essai sur l'histoire des substitutions du IXe au XVe siècle dans la pratique et la doctrine spécialement en France méridionale* (Université de Dijon, Publications du Centre de recherches historiques de la Faculté de droit et de science politique).

Michel Petitjean est l'auteur d'une recherche préparée en collaboration avec Françoise Fortunet : intitulée *Les contrats de mariage à Dijon et dans la campagne bourguignonne de la fin du XVIIIe siècle au milieu du XIXe siècle*, cette contribution à l'étude des comportements juridiques est publiée en 1980 (Université de Dijon, Publications du Centre de recherches historiques de la Faculté de droit et de science politique). Il a aussi édité avec Marie-Louise Marchand, sous la direction de Josette Metman, *Le Coutumier bourguignon glosé (fin XIVe siècle)* aux Éditions du CNRS en 1982.

Directeur de recherche au CNRS, Michel Petitjean est l'auteur de très nombreuses contributions – une trentaine environ – essentiellement sur le droit coutumier bourguignon. Il a rédigé vingt notices dans le *Dictionnaire historique des juristes français, XIIe-XXe siècle*, publié sous la direction de Patrick Arabeyre, Jean-Louis Halpérin et Jacques Krynen (PUF, 1re éd., 2007, 2e éd., 2015).

M. Petitjean a également assuré la direction du Centre Georges-Chevrier de l'Université de Bourgogne. À côté de ses activités administratives et de recherches, il a aussi présidé de 1994 à 2001 la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands (SHDB).

Michel Petitjean est mort à Dijon le 12 septembre 2022.

Bernard d'ALTEROCHE
Professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas,
Ancien Président de l'AHFD,
avec le concours de Patrick ARABEYRE
Professeur à l'École nationale des chartes

Camille TRANI
21 octobre 1928 - 31 décembre 2022

Camille Trani est née le 21 octobre 1928 à Bonifacio. Elle fut assistante à la faculté de droit de Paris de 1964 à 1971. En 1969, elle obtient le grade de docteur d'État en droit avec une thèse intitulée *Le Grand Conseil de Henri II à Henri IV (1547-1610)*, préparée sous la direction du professeur François Dumont. Ce travail fut couronné par le prix de thèse en 1971. C. Trani a par la suite effectué toute sa carrière à la faculté de droit et des sciences économiques de Reims comme chargée d'enseignement (1971-1974), puis comme maître de conférences à partir de 1980. Elle y enseigna notamment l'histoire du droit de la famille et l'histoire du droit commercial.

Elle publia notamment « Le Grand Conseil pendant la Ligue » (*Revue historique de droit français et étranger*, t. 43, 1965, p. 458-463), « Les magistrats du Grand Conseil au XVIe siècle, (1547-1610) » (*Mémoires publiés par la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, t. 42, 1991), ainsi que « "Le retour à la table". Une tentative coutumière pour maintenir le patrimoine familial » (*Revue historique de droit français et étranger*, t. 49, 1971, p. 65-94).

Camille Trani est décédée à Bastia le 31 décembre 2022 à l'âge de 94 ans.

Boris BERNABÉ
Professeur à l'Université Paris-Saclay,
Président de la Société d'histoire du droit,
avec le concours d'Annie TALAZAC-LAURENT
Maître de conférences honoraire
de l'Université Champagne-Ardenne

Jean-Yves COPPOLANI
23 octobre 1946 - 14 janvier 2023

Jean-Yves Coppolani est né en 1946 à Calenzana, en Haute-Corse. Il fait ses études de droit à Nice. Lauréat de la Faculté de droit en 1964, 1965 et 1972, c'est en 1968 qu'il présente son mémoire de DES d'histoire du droit et des institutions et des faits sociaux sur *Les élections dans les Alpes-Maritimes sous le Consulat*. Il est également titulaire de deux autres DES, de science politiques et de droit public, ainsi que d'un DEA d'économies et sociétés méditerranéennes. Il obtient le grade de docteur en droit en 1972 sous la direction de Roger Aubenas avec une thèse ayant pour titre *Les élections en France à l'époque napoléonienne*, publiée en 1980 aux éditions Albatros. On y percevait son double intérêt pour l'histoire des idées politiques et l'histoire régionale. En 1986, il soutient son HDR en cultures et langues régionales.

Jean-Yves Coppolani débute sa carrière à Nice – comme Assistant (1970), Maître-Assistant (1974), puis Maître de conférences (1984) – où il fut l'un des promoteurs de la recherche régionale. Il y dirige, avec les Professeurs Lambert et Malausséna, les *Annales méditerranéennes d'Histoire et d'Ethnologie juridiques*. Il y publie aussi deux études, l'une sur la criminalité féminine à Grasse au XVIIIe siècle, l'autre sur les chartes de Péone, un village de la montagne niçoise. Attaché à la ville de Menton depuis l'enfance, il permet en 1975 la création de la Société d'Art et d'histoire du Mentonnais et étudie plusieurs de ses sources juridiques, notamment la « La charte de 1200, traité d'alliance entre les comtes Guillaume et Henri de Vintimille et la Commune de Gênes » (1982).

D'autres travaux concernèrent les Alpes-Maritimes pendant sa carrière continentale : « Alpes-Maritimes, Corse », in *Grands notables du Premier Empire* (tome 6, Paris, 1980) ; « La madrague de Saint-Hospice », dans les *Mélanges Roger Aubenas*, (Montpellier, 1974) ; « Les juridictions administratives à Nice de 1814 à 1860 », (Nice, 1985) ; « Loges maçonniques niçoises et intégration à la France (1858-1887) », dans *Les Alpes-Maritimes (1860-1914)* (Nice, 1988).

J.-Y. Coppolani quitte Nice et devient Professeur d'histoire du droit en 1989 à l'Université de Corse qu'il contribue grandement à fonder. Directeur du centre de recherche « Îles, Développement, Institutions, Méditerranée » (IDIM), il est, de 2003 à 2013, Doyen de la Faculté de droit. Durant la période « insulaire » de sa carrière, il devient un spécialiste de l'histoire du droit et des institutions corses, dont il revivifie l'étude par ses propres recherches ou par des directions de thèses.

Il aborde aussi bien l'histoire du droit public (Le Conseil souverain de Bastia ; les juridictions corses ; « La politique douanière menée en Corse de 1768 à 1793 », 2017) que celle du droit privé (Les statuts civils et criminels de la Corse de 1571, Le projet de Code rural pour la Corse, Napoléon et le Code civil ; Les formulaires ; La propriété « arboraire »…). Il encourage, jusqu'à sa disparition, la recherche juridique sur les institutions de l'Île, en s'occupant de la numérisation des principales sources juridiques corses, avec l'aide des Archives départementales, de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse (qu'il animait) et de la Bibliothèque universitaire de Corte.

Jean-Yves Coppolani nous a quittés le 14 janvier 2023.

Boris BERNABÉ
Professeur à l'Université Paris-Saclay,
Président de la Société d'histoire du droit,
avec le concours d'Olivier VERNIER
Professeur à l'Université Côte d'Azur,
et de Michel BOTTIN
Professeur émérite de l'Université Côte d'Azur

Olivier GUILLOT
3 avril 1932 - 17 août 2023

Olivier Guillot est né le 3 avril 1932 à Paris. Parallèlement à ses études de droit, il s'inscrit à l'Institut d'études politiques de Paris dont il sort diplômé en 1957 (section Service public). Il entreprend une thèse d'État en histoire du droit à l'Université Paris II sur *Le Comte d'Anjou et son entourage au XIe siècle* sous la direction du Professeur Jean-François Lemarignier. Soutenue en 1969, ce travail publié en 1972 aux éditions Picard lui vaut le Prix Gobert de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1973. Entre-temps, il obtient l'agrégation de droit romain et d'histoire du droit (concours 1969), ce qui le mène d'abord à l'Université de Limoges, puis à celle de Rouen jusqu'en 1979. À cette date, il succède à son maître Jean-François Lemarignier à l'Université Paris IV - Sorbonne, qu'il ne quittera qu'à sa retraite en 2000.

Sa discrétion légendaire ne l'empêchait pas d'être homme de convictions. Ainsi il enseigna à l'Université catholique de l'Ouest (UCO) à Angers, à partir de 1980, et, dès 2000 à l'Institut catholique d'études supérieures (ICES) de La Roche-sur-Yon. Par ailleurs, il fut président de la Société d'histoire du droit en 1990, succédant au Professeur Gérard Sautel, jusqu'en 1999, date à laquelle il transmit le flambeau au Professeur Anne Lefebvre-Teillard. Il en devint alors le Vice-Président. Enfin, de 2005 à 2015, il présida le Centre vendéen de recherches historiques (CVRH), groupement d'intérêt public rattaché à l'Université Paris-Sorbonne. En juillet 2018, le Président du Conseil départemental de la Vendée, M. Yves Auvinet, lui remit la médaille d'honneur du Département (cf. ce *Journal*, n° 7, juillet 2018).

Le Professeur Olivier Guillot est aussi connu pour ses livres qui nous accompagnent, et pour sa recherche scientifique. Il rédigea en collaboration avec le Professeur Yves Sassier le premier des deux volumes du manuel *Pouvoirs et institutions dans la France médiévale*, intitulé *Des origines à l'époque féodale* (Paris, Armand Colin, collection « U », 1994 ; 2e éd., 1996 ; 3e éd.,

1999). Il publia également *Hugues Capet et les premiers Capétiens* (Paris, Tallandier, 2002) et *Saint Martin, apôtre des pauvres* (Paris, Fayard, 2008). Ses nombreux articles ont été rassemblés dans quatre volumes sous le titre *Arcana imperii* et publié aux Presses universitaires de Limoges (Pulim, Cahiers de l'Institut d'Anthropologie Juridique, 2003, 2010, 2010 et 2018).

Le Professeur Olivier Guillot est mort le 17 août dernier à l'âge de 91 ans. Nous retiendrons notamment de lui cette curiosité intellectuelle toujours espiègle.

Boris BERNABÉ
Professeur à l'Université Paris-Saclay,
Président de la Société d'histoire du droit
avec Xavier GODIN
Professeur à Nantes Université

Claude BONTEMS
11 septembre 1939 - 22 novembre 2023

Claude Bontems est né à Paris, en septembre 1939 et s'est éteint en novembre 2023, entouré de sa famille et surtout auprès de sa femme Éliane, dans la maison de Charente qu'il appréciait tant.

En juin 1959, il avait commencé ses études de droit à la Faculté de Paris où il réalisa tout son *cursus* d'étudiant ; il y fut nommé assistant en 1963. En 1962, il avait épousé Éliane, normalienne et professeur d'allemand. Ils eurent 4 enfants, 4 fils. En septembre 1968, toujours assistant, il fut délégué dans les fonctions de Maître-Assistant au centre juridique de Sceaux, centre tout nouvellement créé dans l'étroite dépendance de la Faculté de Paris. Il restera toujours profondément attaché à ce « centre juridique », bientôt « Faculté » intégrée à Paris XI qui fut ensuite Paris-Sud et qui est aujourd'hui Paris-Saclay.

Après une thèse sur *Les dommages-intérêts en droit romain et dans les droits savants du Moyen-Âge*, élaborée sous la direction de François Dumont et soutenue en novembre 1968, il fut reçu au concours d'agrégation d'histoire du droit présidé par Paul Ourliac dès 1969. Nommé Professeur à la Faculté de droit d'Orléans, il fut immédiatement détaché à Alger où il enseigna de 1969 à 1975, date de son retour à la Faculté de Sceaux, de l'Université Paris-Sud, Faculté où il ne cessa ses fonctions qu'en 2007. Sa passion pour l'Algérie et plus largement pour le Maghreb ne le quittera jamais.

Dans la ligne de ses recherches de thèse, il publia plusieurs articles concernant les dommages-intérêts envisagés à diverses périodes, d'autres études en droit pénal (notamment sur l'affaire Calas), ou en droit des idées politiques (par exemple « L'institution du Prince de Guillaume Budé »). Sa formation de privatiste et la fidélité qu'il manifesta toujours à ses maîtres le conduisirent à la belle entreprise consistant à la publication des Cours de doctorat d'histoire du droit qu'avait dispensés Pierre Petot (éd. Loysel) ; Claude Bontems procéda à une refonte, mise à jour et plus encore à une restructuration des divers cours pour aboutir à un texte unique et parfaitement structuré. Une même fidélité aux anciens le liait à Michel Alliot dont il partageait le goût pour l'anthropologie, à Jean Imbert dont il admirait tant la rigueur scientifique que les responsabilités administratives, ainsi qu'à Jean Gaudemet, qu'il aimait appeler *mon Maître* et pour qui il prit la belle initiative de *Mélanges*, publiés sous l'intitulé *Nonagesimo anno* (PUF, 1999, 898 p.). La même année, il dirigeait aussi les *Mélanges* en hommage à son grand ami, Jacques Lelièvre (*Instruction, éducation, administration*, parus également aux PUF).

Universitaire, Claude Bontems sut parfaitement honorer les trois dimensions de nos fonctions, pédagogiques, scientifiques, administratives. Depuis la première année de licence jusqu'aux divers DESS ou DEA, il parcourut des programmes les plus variés, séduisant toujours autant son auditoire. Il dispensa également de nombreux enseignements dans d'autres établissements que Paris-Sud, notamment à Paris I dans le cadre du DEA d'anthropologie africaine où il était en charge du cours de relations internationales.

Tous ses travaux scientifiques attestent de ce qu'il ne sépara jamais sa vocation première d'historien du droit et ses réflexions sur l'actualité, en

France ou au Maghreb, avec le constant souci de connaître des sociétés les plus diverses. Monographies, articles, directions d'ouvrages à la suite de beaux colloques comme *Le juge, une figure d'autorité* (L'Harmattan, 1997), ou *Mariage-Mariages* (PUF, 2001) dont il avait pris l'initiative en un temps où les colloques, moins nombreux qu'aujourd'hui, marquaient positivement les progrès de la recherche de notre communauté des historiens du droit. Au cours de sa carrière les publications relatives à l'Algérie furent de plus en plus nombreuses. Dès 1976, il donnait un *Manuel des institutions algériennes* qui demeure célèbre. Maghreb et Algérie devinrent véritablement son domaine de prédilection lorsque, retraité, il put bénéficier du temps nécessaire pour mener à bien de beaux projets. Entre autres ouvrages, il nous laisse : *L'Algérie, ses institutions, son droit à l'épreuve de la colonisation* (2018) ; La *Palestine, histoire d'une terre* (2020) ; plusieurs volumes aux éditions Slatkine dont par exemple : une édition des *Annales algériennes* (2013), *Le droit musulman algérien à l'époque coloniale* (2014), ou encore tout récemment *La justice en Algérie (1830-1962)*, paru en 2022, toujours aux éditions Slatkine. Ce même éditeur va publier, début 2024, le dernier livre de Claude Bontems, *Quand la France s'interrogeait sur sa justice en Algérie : les rapports Laurence et Isaac.* Notre ami n'aura pas eu le temps de voir le volume, qu'il avait pourtant totalement achevé avant son décès ; il n'envisageait pas d'arrêter là ses belles publications. Claude Bontems excella par ailleurs dans les fonctions administratives et accepta de multiples charges. Les évènements de 68 avaient été pour le jeune assistant docteur l'occasion de faire ses premières armes au sein d'instances provisoires alors mises en place. Il fut l'un des pionniers de la construction de la Faculté de droit, à Sceaux, dans les années soixante-dix et participa sans relâche aux évolutions successives de cet établissement, orientant toujours avec sagesse les discussions et décisions des multiples conseils et commissions, tant de la Faculté que de l'Université. À Sceaux, il a œuvré, en pionnier, à la construction du Département de la formation continue et de la validation des acquis, à une époque où de tels services demeuraient encore quasiment inconnus. Il fut aussi appelé à de hautes fonctions au Rectorat d'une part, au Ministère d'autre part.

Aux collègues plus jeunes, aux doctorants, aux membres des services administratifs, il prodiguait d'utiles conseils, parfois exigeants, mais toujours clairement exposés, justifiés et empreints d'une profonde bienveillance. Nombreux sont ceux qui, aujourd'hui, apprécient la formation dont ils ont ainsi bénéficié.

Brigitte BASDEVANT-GAUDEMET
Professeur émérite de l'Université Paris-Saclay

Renouvellement du Conseil national des Universités

Voici le procès-verbal et la liste complète des membres du Conseil national des Universités (section 03), après dépouillement effectué le 7 novembre 2023, ainsi que la désignation des membres nommés et de leurs suppléants, précédée de la composition du Bureau.

Collège A

Sièges à pourvoir : 8.
Inscrits : 121 ; votants : 100 ; bulletins nuls : 3 ; suffrages exprimés : 97.
Quotient électoral : 12,13.
Nombre de candidats par liste : 16.
Désignation des listes (dans l'ordre décroissant des voix obtenues) :

- *Liste* Agir ensemble pour l'histoire du droit
Nombre de voix obtenues : 58.
Sièges attribués : 5 (dont 1 attribué au plus fort reste).

- *Liste* Alternative
Nombre de voix obtenues : 39.
Sièges attribués : 3.

Collège B

Sièges à pourvoir : 8.
Inscrits : 156 ; votants : 110 ; bulletins nuls : 7 ; suffrages exprimés : 103.
Quotient électoral : 12,88.
Nombre de candidats par liste : 16.
Désignation des listes (dans l'ordre décroissant des voix obtenues).

- *Liste* Alternative
Nombre de voix obtenues : 54.
Sièges attribués : 4.

- *Liste* Agir ensemble pour l'histoire du droit
Nombre de voix obtenues : 49.
Sièges attribués : 4 (dont 1 attribué au plus fort reste).

Composition du Bureau

- Président : Pierre BONIN,
- Premier Vice-Président (collège A) : Xavier PRÉVOST,
- Deuxième Vice-Présidente (collège B) : Capucine NEMO-PEKELMAN,
- Assesseur : Claire BOUGLÉ-LE ROUX.

Collège A

Les titulaires et les suppléant(e)s sont mentionné(e)s par ordre alphabétique.

Titulaires	**Suppléants**
Marie BASSANO (élue)	Luisa BRUNORI (nommée)
Stéphanie BLOT-MACCAGNAN (élue)	Anne-Sophie CHAMBOST (élue)
Pierre BONIN (élu)	Sophie DÉMARE-LAFONT (élue)
Gilduin DAVY (élu)	Éric GASPARINI (élu)
David DEROUSSIN (nommé)	Xavier GODIN (élu)
Cyrille DOUNOT (élu)	Jérôme HENNING (nommé)
Elena GIANNOZZI (élue)	Aude LAQUERRIÈRE-LACROIX (nommée)
Alexandre JEANNIN (élu)	Frédéric F. MARTIN (nommé)
Marta PEGUERA POCH (nommée)	Marc ORTOLANI (élu)
Jacques PÉRICARD (nommé)	Florence RENUCCI (élue)
Xavier PRÉVOST (élu)	Solange SÉGALA (élue)
Anne ROUSSELET-PIMONT (nommée)	Sophie PETITRENAUD (élue)

Collège B

Les titulaires et les suppléant(e)s sont mentionné(e)s par ordre alphabétique.

Titulaires	**Suppléants**
Claire BOUGLÉ-LE ROUX (élue)	Sylvain BLOQUET (nommé)
Hélène BRUNET DE COURRÈGES (nommée)	Charlotte BROUSSY (élue)
Jean-Baptiste BUSAAL (nommé)	Sophie DELBREL (nommée)
Gwenaëlle CALLEMEIN (nommée)	François-Régis DUCROS (nommé)
Monica CARDILLO (élue)	Rémi FAIVRE-FAUCOMPRÉ (élu)
Claire COURTECUISSE (nommée)	Pierre-Anne FORCADET (élu)
Oscar FERREIRA (élu)	Pascal GOURGUES (élu)
Benoît HABERT (élu)	Amélie IMBERT (élue)
Aurelle LEVASSEUR (élue)	Marie-Clotilde LAULT (nommée)
Dominique MESSINEO (élu)	Patricia MATHIEU-PECCOUD (élue)
Capucine NEMO-PEKELMAN (élue)	Christine PENY (élue)
Jérôme PIGEON (élu)	Samuel SANCHEZ (élu)

Le rapport de la section 03 du Conseil national des Universités pour l'année 2023 a été déposé sur le site de l'Association :
https://assohfd.fr/wp-content/uploads/2023/11/Rapport-CNU-03-2023.pdf

Sont devenus Professeurs

Aux termes du décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021, une voie de promotion interne en qualité de Professeurs des Universités, dite du « repyramidage », a été créée pour une période de 5 ans. Certaines modalités de la procédure ont été fixées par l'arrêté du 7 février 2022. Ainsi, par décrets du Président de la République en date du 22 décembre 2023 (*JORF* n° 298 du 24 décembre 2023, texte n° 81) et du 29 décembre 2023 (*JORF* n° 304 du 31 décembre 2023, texte n° 157) ont été nommés en qualité de Professeur à compter du 1er septembre 2023 :

. M. Philippe TANCHOUX, à l'Université d'Orléans ;

. M. Pierre-Olivier CHAUMET, Doyen honoraire, à l'Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis.

Sur le « repyramidage », nous renvoyons au rapport du Professeur Florent GARNIER, alors Président de la section 03 du CNU, reproduit dans le numéro 16 du *Journal*, publié en janvier 2023, à la rubrique « La vie académique ».

Nouvelles diverses concernant nos collègues

- **M. Franck MONNIER**, Maître de conférences à l'Université Paris-Saclay (Versailles), a été élu Doyen le 30 juin 2022.
- **M. Albert RIGAUDIÈRE**, Professeur émérite de l'Université Paris-Panthéon-Assas, membre de l'Institut, a été promu au grade de commandeur dans l'ordre des Arts et des Lettres par arrêté de la Ministre de la Culture en date du 25 mai 2023.
- **M. Anthony MERGEY**, Professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas, a été élevé au grade de chevalier dans l'ordre des Palmes académiques par décret du 13 juillet 2023.
- **M. Laurent PFISTER**, Professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas, a été élevé au grade de chevalier dans l'ordre des Palmes académiques par décret du 13 juillet 2023.
- **M. Xavier PERROT**, Professeur à l'Université Clermont Auvergne, a été nommé par décret du 1er février 2024 membre de la Commission pour la restitution des biens et l'indemnisation des victimes de spoliations antisémites en qualité de spécialiste de droit du patrimoine (*JORF* n° 27 du 2 février 2024, texte n° 48).

Mélanges

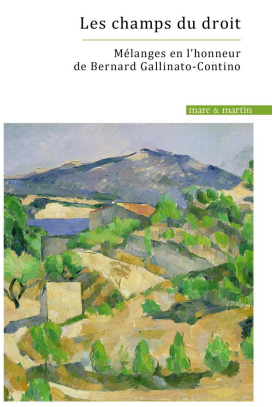

Afin de célébrer la richesse de la carrière universitaire de **M. Bernard GALLINATO-CONTINO**, Professeur émérite de l'Université de Bordeaux, un recueil de vingt-sept articles est paru en juin 2023 aux éditions Mare & Martin. Intitulé *Les champs du droit. Mélanges en l'honneur de Bernard Gallinato-Contino*, l'ouvrage, dirigé par Mmes Laetitia Guerlain et Nelly Hissung-Convert ainsi que M. Olivier Serra, réunit juristes, économistes et historiens ayant côtoyé le dédicataire au gré de ses recherches. Consacrés d'abord à l'histoire du droit du travail et de la protection sociale, les travaux du Professeur Gallinato-Contino se sont ensuite ouverts à l'histoire du droit de la vigne et du vin, puis, plus généralement, des affaires.

LA VIE ACADÉMIQUE

Motion de la section 03 du Conseil national des Universités

Les sections de Droit privé et science criminelle, de Droit public et d'Histoire du droit du Conseil national des Universités, prenant acte des récentes modifications, plus restrictives, des conditions d'accès à la magistrature puis au barreau faites aux titulaires d'un doctorat en droit, tiennent à souligner l'importance de ce diplôme et les qualités d'excellence qu'implique son obtention. Elles insistent sur la nécessité de le valoriser et de maintenir une variété de débouchés professionnels qui correspondent au haut niveau d'expertise juridique qu'il représente, quel qu'en soit le sujet, par la maîtrise de connaissances juridiques générales, des raisonnements et des concepts. Les sections de Droit privé et science criminelle, de Droit public et d'Histoire du droit du Conseil national des Universités expriment leur volonté de participer au rayonnement du doctorat en droit et leur intention de demeurer très vigilantes pour que soit garantie la pleine reconnaissance de sa valeur.

48 votants, 39 votes exprimés (par correspondance),
38 votes favorables et 1 ne se prononce pas

Concours d'agrégation 2023

Le concours d'agrégation a été ouvert par l'arrêté du 28 avril 2023, modifié par l'arrêté du 8 juin 2023 (*JORF* n° 115 du 18 mai 2023, texte n° 21, et n° 138 du 16 juin 2023, texte n° 15). La présidente puis les membres du jury ont été nommés par les arrêtés du 16 juin 2023 et du 25 juillet 2023 (*JORF* n° 160 du 12 juillet 2023, texte n° 86, et n° 208 du 8 septembre 2023, texte n° 52).

Présidente du jury

Mme Soazick Kerneis, Professeure à l'Université Paris-Nanterre.

Membres du jury

M. Patrick Arabeyre, Professeur à l'École nationale des chartes ;
Mme Carine Becharef Jallamion, Professeure à l'Université de Montpellier,
Mme Florence Bellivier, Professeure à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
Mme Sophie Démare-Lafont, Professeure à l'Université Paris-Panthéon-Assas,
M. Florent Garnier, Professeur à l'Université Toulouse Capitole,
M. Sébastien Le Gal, Professeur à l'Université Grenoble Alpes.

La séance d'ouverture s'est tenue le 7 septembre 2023 dans la salle Collinet du centre Sainte-Barbe de l'Université Paris-Panthéon-Assas. La lettre tirée au sort pour déterminer l'ordre de passage des candidats est le « J ». Sur les 41 candidats autorisés à se présenter, 34 ont maintenu leur candidature.

De gauche à droite : C. Jalamion, F. Garnier, F. Bellivier, S. Kerneis, P. Arabeyre, S. Démare-Lafont et S. Le Gal

Par arrêté en date du 5 décembre 2023 (*JORF* n° 288 du 13 décembre, texte n° 21), le nombre des postes offerts au concours est fixé à quatre.

La première épreuve – présentation des titres et travaux – a commencé le 9 janvier 2024 au centre Sainte-Barbe et s'est achevée le 23 janvier. À son issue, le jury a déclaré sous-admissibles les 31 candidats suivants :

M. Benoît ALIX	M. Victor LE BRETON-BLON
M. Thibault BARBIEUX	Mme Mathilde LEMÉE
Mme Éva BECQUET	M. Bruno MARTIN
M. Hugo BEUVANT	Mme Floriane MASSÉNA
Mme Monica CARDILLO	M. Thomas MICHALAK
M. Clément CHEVEREAU	M. François MONCASSIN
Mme Mégane DELPORTE	M. Léo RAVAUX
M. Ahmed DJELIDA	M. Florian REVERCHON
M. Ralph ÉVÊQUE	Mme Manon SÉRÉNI
M. Rémi FAIVRE-FAUCOMPRÉ	M. Arnaud de SOLMINIHAC
M. Jean-Romain FERRAND-HUS	M. Hugo STAHL
M. Oscar FERREIRA	Mme Romy SUTRA
M. Vincent GOBIN	M. Luc TAUPENAS
Mme Rachel GUILLAS	M. Louis TERRACOL
M. Juan Manuel HERNÁNDEZ VÉLEZ	M. Franck ZARLENGA
Mme Élisabeth KYRIAKIDIS	

La deuxième épreuve – première leçon en loge – commencera le 27 février. Les résultats de l'admissibilité seront affichés sur le site du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 21 mars.

Association des Historiens des Facultés de Droit
12, place du Panthéon, 75231 Paris Cedex 05

Membres du bureau

Présidents d'honneur : Maurice QUÉNET, Jacques KRYNEN, Bernard d'ALTEROCHE
Président : Anthony MERGEY
Vice-présidents : Claire BOUGLÉ-LE ROUX et Xavier GODIN
Secrétaire général : Mathieu CHAPTAL
Trésorier : Romain BROUSSAIS

Cotisations

L'Association a adopté deux tarifs :
- 25 € pour les Maîtres de conférences et Professeurs de 2e classe ;
- 40 € pour les Professeurs de 1ère classe, de classe exceptionnelle et émérites ou en retraite.

Le paiement de la cotisation peut s'effectuer :
- soit par chèque à l'ordre de l'Association, envoyé au président, à l'adresse suivante :
  M. Anthony MERGEY, 71, avenue de Suffren, 75007 Paris ;
- soit par virement sur le compte ouvert au Crédit Mutuel :
  BIC : CMCIFR2A / *IBAN* : FR76 1027 8065 0000 0209 8380 195
- soit encore par paiement en ligne sécurisé sur le site de l'Association :
  https://assohfd.fr/adhesion-association/

Il est possible d'obtenir, auprès du trésorier, un reçu fiscal au titre « des dons à certains organismes d'intérêt général ».